

Assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 2019 à Berne

Financement de la plateforme www.diaconie.ch, postulat de Koni Bruderer et cosignataires du 16 au 18 juin 2019 : réponse du Conseil

Proposition

L'Assemblée des délégués prend connaissance de la réponse du Conseil au postulat de Koni Bruderer et cosignataires concernant le financement de la plateforme www.diaconie.ch.

Berne, le 29 août 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

Réponse du Conseil

Koni Bruderer et cosignataires ont présenté à l'Assemblée des délégués d'été un postulat « concernant le financement de la plateforme www.diaconie.ch » qui demandait que le Conseil de la FEPS reprenne le financement de cette plateforme bilingue à partir de 2020.

Ils ont justifié leur requête en expliquant qu'il était clairement prévu dès le début que le financement du portail par la KIKO soit limité aux années 2017 à 2019. Conformément à la nouvelle constitution qui attribue à la future EERS un mandat de diaconie, les auteurs du postulat considèrent qu'il appartient au Conseil de reprendre le financement du portail spécialisé dans le budget de l'EERS dès 2020. Ils relèvent par ailleurs que cette plateforme a déjà des effets importants et contribue à l'être Église ensemble ; ils estiment donc que son financement doit bénéficier d'une priorité élevée pour la future EERS.

Au début de l'année 2019, le Conseil n'avait pas encore suffisamment d'informations pour décider s'il pouvait déjà reprendre en 2020 le financement du portail spécialisé. À ce moment, il n'était pas encore possible d'évaluer l'ampleur des tâches et des domaines d'activité auxquels sera confrontée la nouvelle EERS. Le budget 2020 (cf. point 12 de l'ordre du jour) a permis de lever en grande partie ces incertitudes. Dans une évaluation actualisée de la situation, le Conseil de la FEPS arrive à la conclusion qu'il peut prévoir au budget 2020 les fonds nécessaires pour garantir le fonctionnement du portail www.diaconie.ch dans son étendue actuelle l'année prochaine aussi. La présentation du portail est étroitement coordonnée avec celle du futur site web de l'EERS.

Le Conseil de la FEPS reste intéressé à trouver des institutions qui pourraient contribuer à soutenir le portail, ce qui permettrait de créer des synergies. Dans cette optique, il mène actuellement des discussions constructives avec la fondation fondia.